

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
20/12/20

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-02903

1. Intitulé du projet

Curage de la retenue hydroélectrique de la Balme de Rencurel (38)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF Petite Hydro

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SAIVE Fabien, Directeur des Opérations

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 9 0 5 4 8

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. b)	Curage d'environ 15 à 20 000 m ³ de sédiments dans la retenue hydroélectrique de la Balme de Rencurel en Isère (volume supérieur au seuil annuel de 2 000 m ³)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le barrage de la Balme de Rencurel, situé sur la Bourne en Isère, est la prise d'eau principale de la centrale hydroélectrique de Bournillon. Sa retenue présente actuellement un envasement important nécessitant un entretien par curage afin de répondre aux enjeux Sécurité (maintien en conditions opérationnelles de la vanne de vidange), Production électrique et Environnement (débit réservé & transport sédimentaire). Par ailleurs, un chantier de rénovation du barrage n'est pas à exclure à moyen terme, ce qui nécessiterait une vidange totale de la retenue et une opération préalable de dragage des sédiments. Le projet consiste donc à réaliser à court terme (2022 ou 2023) le curage d'environ 15 à 20 000 m³ de sédiments (mélange de graviers, de sable, de débris organiques et de sédiments plus fins) afin de réaliser un chenal identique à celui obtenu lors de la vidange de 1968. A ce jour, la solution technique envisagée consiste en un curage par pompage-dilution pendant la période d'hydrologie la plus favorable à la dilution et au transport des matériaux. Les sédiments prélevés dans la retenue seront dilués puis restitués à l'aval du barrage de façon maîtrisée afin de répondre aux exigences et sensibilités environnementales du site. Les travaux s'étaleront sur environ 2 mois. En fonction des différentes contraintes techniques et enjeux du site, des sédiments pourront également être gérés à terre et évacués par moyens terrestres en vue d'un traitement approprié type valorisation.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce curage sont multiples et dépendent à différents enjeux.

- L'objectif prioritaire est de garantir la sécurité de l'ouvrage en lien avec l'enjeu sûreté : il s'agit d'assurer dans la durée le bon fonctionnement des vannes de vidange de fond et de dérivation provisoire qui doivent être opérationnelles en cas de besoin, ainsi que de permettre toute opération de maintenance associée à cet enjeu.
- Les objectifs liés à l'enjeu environnemental sont d'une part d'assurer la bonne restitution du débit réservé à l'aval de l'aménagement (délivré actuellement par un autre dispositif que celui prévu du fait de l'envasement) et d'autre part de favoriser le transport sédimentaire.
- Concernant l'enjeu de la production d'électricité, il s'agit d'assurer dans la durée la disponibilité maximale de turbinage des 3 groupes de production de l'usine. En effet, l'envasement génère régulièrement l'arrêt d'au moins un des trois groupes de l'usine.
- Enfin, en lien avec la gestion de l'aménagement à moyen-terme, si une vidange s'avérait nécessaire, un dragage des sédiments de la retenue serait à réaliser au préalable.

L'opération est donc conçue de façon à atteindre ces objectifs tout en limitant les risques sur le milieu, notamment en termes d'oxygénation et de Matières En Suspension (MES).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le curage se fera préférentiellement par pompage-dilution : les sédiments pompés dans la retenue seront restitués à l'aval du barrage à l'aide d'une conduite dédiée, après avoir été dilués par les débits de la Bourne importants durant cette période (avril/mai).

L'opération sera menée de façon à maîtriser la concentration de MES dans l'eau restituée à l'aval et ainsi éviter et/ou réduire au maximum les potentiels effets. Le fonctionnement de la pompe de curage et le débit de dilution seront ainsi adaptés pour tenir compte des exigences environnementales. La période des travaux correspondra à la période de forts débits, entre avril et mai, afin d'assurer une dilution optimale des sédiments restitués : elle s'étalera sur deux mois environ.

Un suivi environnemental (qualité d'eau,...) sera mis en place afin de maîtriser les rejets et s'assurer qu'il n'y aura pas de dégradation du milieu (suivi des paramètres d'oxygène dissous, de turbidité, température...). Ce suivi tiendra compte des connaissances issues des opérations déjà réalisées dans le secteur et en lien avec l'OFB notamment. Au moins deux stations sont envisagées à ce stade : une station témoin à l'amont et une station à l'aval du barrage pour suivre et piloter l'opération si nécessaire.

Si une gestion à terre d'une partie des sédiments s'avérait nécessaire, celle-ci pourrait être réalisée jusque fin septembre : tout ou partie des matériaux extraits pourra alors être valorisé selon les besoins et la demande locale.

Les accès à la retenue et les zones de chantiers sont pré-existants : il n'y aura aucun impact sur le milieu terrestre. Par ailleurs la centrale sera mise à l'arrêt pendant les travaux selon les besoins de dilution pour le curage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Non concerné

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation environnementale unique pour IOTA 3.2.1.0 entretien cours d'eau avec volume de sédiments >2000 m3

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sédiments à curer	15 à 20 000 m3

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Barrage de La Balme de Rencurel
38680 Rencurel**Coordonnées géographiques¹**Long. 4° 5' 0" 1" N Lat. 0° 5' 2" 3" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II, identifiant 82000420 « Royan et vallée de la Bourne » ZNIEFF I, identifiant 820030002 « Rocher de Presles et de Choranche »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Vercors
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du Vercors
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rivière Bourne et ses abords sont classés en zone humide 38VE0166

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 Rhône-Méditerranée a été arrêté par le préfet coordonnateur de Bassin le 07/12/2015. Territoire non concerné par les stratégies locales envers les Territoires à Risques d'Inondations important (TRI)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du site inscrit SI280 et SI699 : Gorges de la Bourne
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La retenue est en partie située en bordure du site FR8201743 : "La Bourne" , en rive droite du cours d'eau de la Bourne
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de MES dans la Bourne sera limitée aux phases de curage et maîtrisée par le processus de dilution. En raison des pentes et débits supports importants, les sédiments fins ne resteront pas dans le tronçon en aval du barrage. Seuls les sédiments plus grossiers vont se répartir dans ce tronçon au gré de leur granulométrie. Même limité, cet apport sédimentaire non colmatant et plutôt grossier devrait être intéressant pour participer au bon fonctionnement du milieu. Enfin un pilotage à l'aval immédiat du barrage permettra de surveiller les paramètres importants pour l'environnement aquatique et agir si besoin pour éviter toute incidence sur celui-ci.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'impact sur les habitats terrestres (accès et plateforme pré-existants). Espèces aquatiques d'intérêt communautaire : Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>), Blageon (<i>Telestes souffia</i>), Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>). Seul le chabot commun a été identifié à l'aval du barrage, au niveau de la centrale du Bournillon, avec une population estimée en bonne santé (données d'inventaire 2015). Le rejet sera maîtrisé et limité en volume et dans le temps, et n'engendrera pas d'impact significatif sur cette espèce à l'aval du barrage, ni sur le milieu aquatique en général puisque des épisodes de crue et de transport solide ont déjà lieu naturellement pendant cette période.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura de manière ponctuelle du trafic pour l'installation et la désinstallation du chantier. Le chantier de pompage-dilution en lui-même ne génère pas de trafic puisque les opérations se déroulent dans la retenue. En cas de gestion partielle des sédiments à terre en vue d'une valorisation, un trafic pourrait être occasionné mais ciblé en dehors des périodes de forte affluence.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'équipement de pompage pourra générer du bruit d'intensité moyenne au niveau de la retenue durant la journée. Les éventuels groupes électrogènes seront insonorisés conformément aux normes en vigueur et l'utilisation d'une drague subaquatique privilégiée. La présence de la route en surplomb et le bruit de l'eau en font un site déjà moyennement bruyant. Compte tenu de l'éloignement des habitations, le bruit du chantier sera sans conséquence et limité à la durée des travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sédiments qui seront restitués dans la Bourne sont naturels, inertes et non dangereux (état du cours d'eau amont considéré comme bon écologiquement et chimiquement parlant). Ils ne sont pas de nature à engendrer de risque fort pour l'oxygénation et pour la faune piscicole. La Bourne aval est naturellement le milieu récepteur de ces sédiments.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente aucune incidence notable sur l'environnement ni risques importants par rapport aux milieux naturels :

- les sédiments de la retenue sont majoritairement composés de fractions grossières et notamment de sables fins et grossiers (>70%) favorables pour le milieu aquatique. Les sédiments fins sont inertes et non dangereux.
- les matières en suspension seront maîtrisées par le process tout au long de l'opération
- un suivi adapté sera mis en place de façon notamment à contrôler et maîtriser les paramètres sur la qualité de l'eau durant l'opération : oxygène dissous, turbidité... Ce suivi permettra notamment de s'assurer en permanence de la bonne oxygénation des eaux et ainsi garantir le maintien d'une bonne qualité de la Bourne et de son peuplement aquatique
- la période de curage choisie correspond à la période de forts débits pour garantir une bonne dilution dans la Bourne
- Les routes et accès existants seront utilisés pour la mise en place du matériel et les travaux seront limités dans le temps

En cas de gestion nécessaire à terre d'une partie des sédiments, un trafic pourrait être occasionné et fera l'objet d'échanges préalables avec les parties prenantes locales pour éviter au maximum les périodes de forte affluence.

Se référer aux annexes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact puisqu'il ne présente aucune incidence notable sur l'environnement et ne présente pas de risques par rapport aux milieux protégés. Le suivi et le contrôle des paramètres permettront de s'en assurer et d'agir rapidement si besoin.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Les sédiments de la retenue (point 6 du CERFA) Annexe 8 - Contrôle et suivi environnemental (point 6 du CERFA)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le, 18/12/2020

Signature


Fabien SAIVE
EDF Petite Hydro - Directeur des Opérations